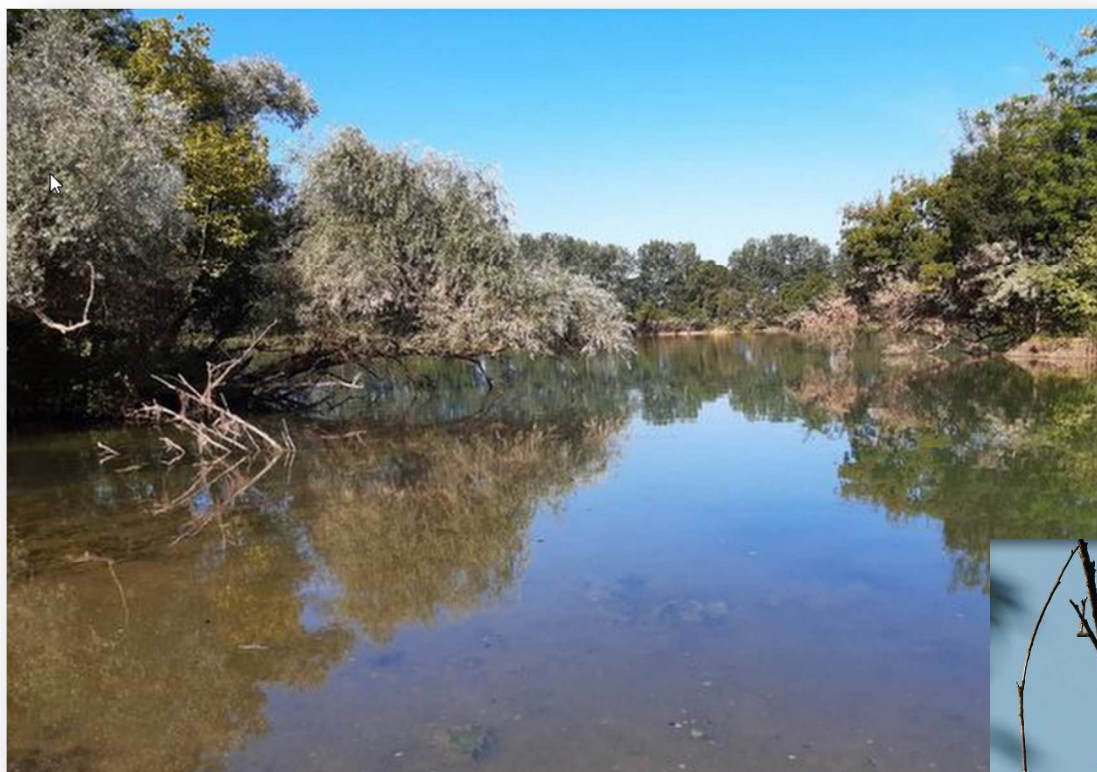


ENS Ile et Lône de la Motte

Révision du plan de gestion. Période 2022-2031

août 2022



Ils soutiennent aussi l'action du CEN Rhône-Alpes antenne 01 :



Communes de Saint-Bénigne et d'Arbigny
Département de l'Ain

Rédaction
Emilie CHAMMARD et
Agathe MOREAU
Emmanuel AMOR

INTRODUCTION.....	3
Diagnostic et enjeux	5
Informations générales.....	5
Bilan des objectifs et des actions 2012-2021	6
Bilan de l'objectif n°1 : Restaurer et conserver les conditions nécessaires à la reproduction des hérons arboricoles remarquables.....	6
Problématique	6
• Bilan de l'étude de la fréquentation	6
• Bilan des travaux de fascinage et d'entretien	7
• Bilan des suivis.....	9
• Bilan du suivi des Hérons remarquables	9
• Bilan du suivi bathymétrique.....	10
• Bilan du suivi piscicole et physico-chimique.....	9
Evaluation de l'objectif n°1.....	9
Bilan de l'objectif n°2 : Restaurer les boisements alluviaux.....	10
Problématique	10
• Travaux d'écorçage / annelage de l'Erable negundo et concurrence par implantation d'espèces locales adaptées au contexte alluvial (Frêne, Orme, Chêne, Saule).....	10
• Diagnostic chiroptérologique initial.....	12
• Suivi de de la flore	12
Evaluation de l'objectif n°2.....	14
Bilan de l'objectif n°3 : Sensibiliser le public aux enjeux écologiques du site	15
Problématique	15
• Bilan des actions menées	15
Evaluation de l'objectif n°3.....	17
MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC	18
Informations générales.....	18
• Mise à jour des aspects fonciers	18
Bilan des relations.....	18
Evolution des connaissances sur l'environnement et le patrimoine naturel	18
• Synthèse des connaissances	22
• Evolution des activités socio-économiques et pédagogiques.....	23
Bilan des enjeux.....	24
• Enjeux de conservation du patrimoine naturel.....	24
• Enjeux d'amélioration des connaissances du patrimoine.....	25
• Enjeux socio-économiques et pédagogiques.....	25
Plan de gestion 2022-2031.....	26
objectifs et actions	26
Fiches actions	33
Bibliographie	43

INTRODUCTION

Cf. carte de localisation générale
du site

L'île de la Motte et ses abords se trouvent sur la Saône, sur les communes de Saint-Bénigne et d'Arbigny, l'île elle-même est située sur cette première commune, en limite des départements de l'Ain et de la Saône et Loire. Le principal enjeu de cette île est lié à la présence de colonies de 3 espèces de hérons : Bihoreau gris, Aigrette garzette et Héron garde-bœufs.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes est gestionnaire du site depuis 1993. Une première notice de gestion a été réalisée en 1998-1999 et a été mise en œuvre entre 1998 et 2003.

L'île de la Motte fait par ailleurs partie du site Natura 2000 « prairies inondables et forêts alluviales du Val de Saône ». Elle bénéficie d'actions de préservation depuis 1999. Trois plans de gestion ont été élaborés et mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels en partenariat avec les acteurs locaux : un premier plan de gestion sur la période 1999-2003, et deux révisions du plan de gestion sur la période 2004-2008 puis 2012-2021.

Ce document expose, dans une première partie, l'évaluation du dernier plan de gestion de la période 2012-2021. L'évaluation prend en compte les actions (travaux, suivis...) réalisées sur cette période.

Dans une seconde partie, il présente la mise à jour des connaissances du site et propose les modalités du nouveau plan de gestion pour la période 2022-2031.

Ce programme d'action est également synthétisé dans un document de gestion simplifié de 6 pages.

ENS Iles et Lône de la Motte



Localisation du site



Réalisation CEN Rhône-Alpes, septembre 2021 / Sources : CENRA, IGN-Scan25®, MNHN, StamenTonerLite

0 250 500

- Périmètre de l'ENS Iles et Lône de la Motte
- Périmètre du site Natura 2000

Figure 1 : Périmètre ENS Île de la Motte

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

Informations générales



Photo aérienne du site en 2018
(©BDOrtho-IGN)

- **Surface** : 10 ha environ. Le site est composé d'un chapelet d'îlots formant l'île de la Motte, sur 2,5 ha. Les 7,5 ha restants correspondent aux milieux aquatiques environnants, situés entre le PK (point kilométrique) 100.900 et le PK 101.800

- **Altitude** : 172 mètres environ

- **Localisation**

Le site se situe sur la Saône, sur les communes de Saint-Bénigne et d'Arbigny, l'île elle-même étant située sur cette première commune, en limite des départements de l'Ain et de la Saône et Loire.

- **Statuts**

- ZNIEFF de type I
- Site Natura 2000 « Praires humides et forêts alluviales du Val de Saône » (Ain) (FR 8201632 et FR 8212017): L'EPTB Saône-Doubs en est la structure animatrice et Guy BILLOUDET, Maire de Feillens et Président de la Communauté de communes Bresse et Saône en a la présidence, le document d'objectifs a été validé par le comité de pilotage le 1^{er} février 2010.
- La masse d'eau incluant le site est « la Saône de la confluence du Doubs à Villefranche-sur-Saône » (FRDR1807a). L'état écologique et chimique de cette masse d'eau était considéré comme mauvais en 2022 (SDAGE RM 2022-2027), en raison d'altérations du régime hydrologique et de pollutions (pesticides, autres substances toxiques, nutriments agricoles). L'échéance pour l'atteinte du bon état écologique et chimique sur cette masse d'eau est fixée à 2027.

- **Aspects fonciers**

L'ensemble du site appartient au Domaine Public Fluvial. Voies Navigables de France (VNF) en est le gestionnaire.

En 1993, le CEN et VNF ont signé une convention d'occupation du domaine fluvial pour 10 ans, confiant au CEN la gestion de ce site. Cette convention a été renouvelée en 2003 pour une durée similaire, soit jusqu'au 31 décembre 2012. En 2013, une nouvelle convention d'occupation temporaire a été signée afin d'en étendre le périmètre jusqu'au PK100,70 et de lui laisser la possibilité d'intervenir sur la végétation et le substrat minéral. Cette dernière, prévue pour une durée initiale de 5 ans, a été reconduite tacitement jusqu'en janvier 2023. Son renouvellement sera donc à prévoir dans le cadre du programme d'actions.

BILAN DES OBJECTIFS ET DES ACTIONS

2012-2021

Bilan de l'objectif n°1 : Restaurer et conserver les conditions nécessaires à la reproduction des hérons arboricoles remarquables

Problématique

Le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette et le Héron garde-boeufs sont trois espèces de hérons arboricoles remarquables se reproduisant sur l'île de la Motte. Ces trois espèces sont présentes de façon localisée sur certains secteurs géographiques en Rhône-Alpes. Dans l'Ain, les colonies nichent principalement en Dombes et en Bresse.

Depuis 2008, la colonie a fortement régressé.

Les actions identifiées pour la période 2012-2021 consistaient à limiter la fréquentation et donc le dérangement, en particulier lors de la période de reproduction et à surveiller l'évolution du site suite aux travaux de curage (extraction de sédiments) réalisés en 2011, au niveau du bras secondaire de la Saône qui sépare l'île principale de la berge en rive gauche.

• Bilan de l'étude de la fréquentation

Actions	Dates de réalisation									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etude d'impact de la fréquentation sur l'avifaune										

Une étude de l'impact de la fréquentation humaine sur les colonies de hérons a été réalisée en 2012 (GELEE, 2012 ; GELEE & AMOR, 2013).

Cette étude a permis de vérifier que le succès reproducteur de l'Aigrette garzette et du Héron garde-boeufs était proche de ceux observés pour ces mêmes espèces en Camargue donc plutôt bon. En revanche, le succès reproducteur du Bihoreau gris est faible.

Aucune corrélation n'a pu être mise en évidence entre la fréquentation du site par les oiseaux adultes et l'intensité des activités humaines (pêche, navigation). Cependant, un certain nombre de biais méthodologiques dans le protocole a été noté (non prise en compte des facteurs externes liés à la migration, dégradation de l'habitat, heures de suivi différentes des heures de fréquentation potentielles, etc.) et il est fort probable que d'autres facteurs rentrent en jeu dans la baisse de succès reproducteur des oiseaux.

L'étude a en revanche permis d'évaluer la fréquence et le type de dérangements occasionnés. Ces aléas croisés avec la vulnérabilité des jeunes mettent en évidence une menace qui pèse sur la reproduction : l'accostage de petites embarcations sur l'îlot principal puis la circulation à pied en période de couvain.

- Bilan des travaux de fascinage et d'entretien

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fascines de Saules										
Coupe de ligneux et entretien des fascines										

La pose d'une fascine de Saules a été réalisée en 2013, sur un linéaire de 94 m, complétée en 2014/2015 par 85 mètres sur la rive ouest de l'îlot principal. Cette barrière végétale a permis de limiter l'accès à l'îlot principal et de redynamiser la végétation en protégeant les berges du batillage.

Une coupe de ligneux et un entretien du fascinage ont été réalisés en 2016 et 2018.

En 2021, les fascines sont encore en bon état. Un débroussaillage d'entretien serait à reconduire sur la période 2022-2031.



Chantier de pose de fascine et bouturage - fin mars 2013

Reprise de la végétation et état des fascines en juillet 2013 (en bas à gauche)

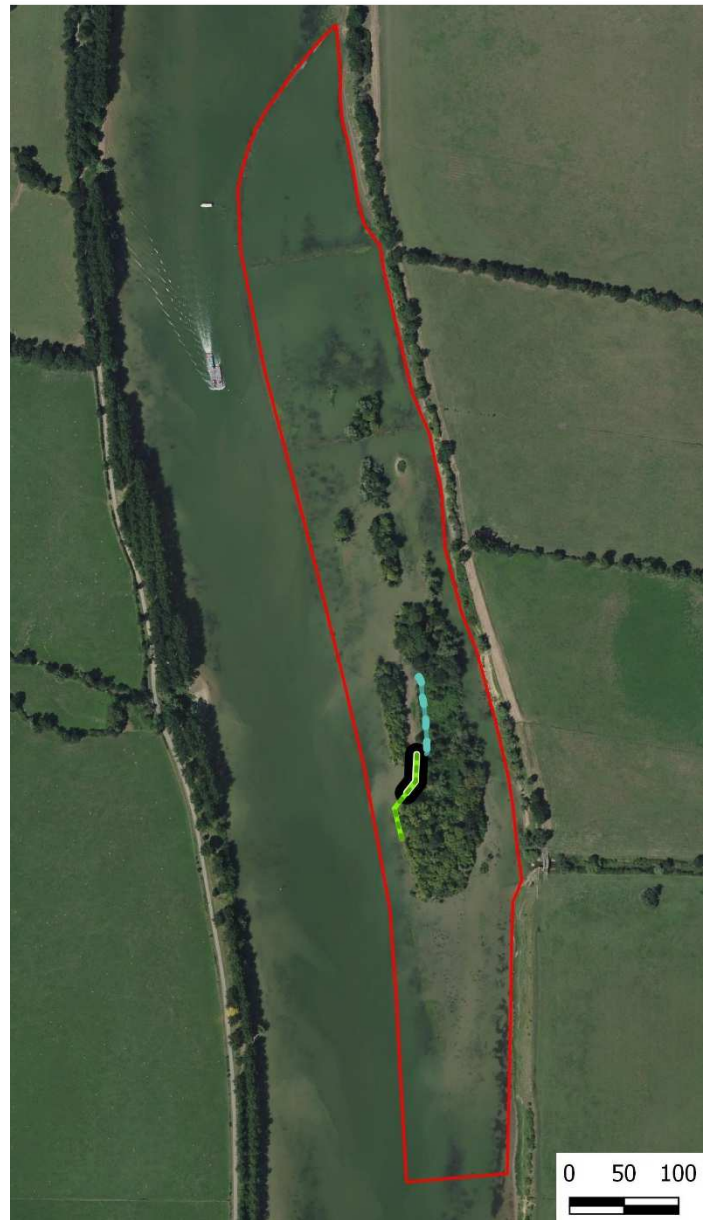




Entretien des fascines en 2018 et reprise constatée en 2019



Localisation des travaux de fascinage et d'entretien



Légende

- Création de fascines et bouturage 2013
- Création complémentaire de fascines 2014
- Entretien des fascines_2016 et 2018
- Contour du site

• Bilan des suivis

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Suivi de l'avifaune indicatrice										
Suivi bathymétrique										
Suivi de la faune piscicole										
Suivi physico-chimique										

• Bilan du suivi des Hérons remarquables

Aspects méthodologiques

Le suivi consiste en une observation répétée à heures fixes après le lever du soleil (activité maximale) et sur un temps limité (20 minutes), le but étant de pouvoir comparer les données récoltées d'une année à l'autre.

Afin de couvrir les étapes de construction des nids, d'accouplement, de nourrissage et d'émancipation des jeunes, 4 passages sont généralement nécessaires (à adapter selon les conditions météorologiques) :

- Mi-avril
- Fin avril
- Mi mai
- Mi-juillet

Chaque espèce vue ou entendue est notée, avec le maximum de précision sur :

- le nombre d'individus
- l'âge (juvénile/adultes, reproducteur/non reproducteur)
- les indices de reproduction

Le nombre de jeunes à l'envol (succès reproducteur) est noté.

Pour éviter tout dérangement pendant la période de nidification des ardéidés (avril – juin), les observations se font depuis la berge, sur les points d'observations définis préalablement.

Un passage complémentaire est réalisé en juillet pour contrôler les nids sur l'île depuis le sol. Chaque nid est comptabilisé, en vérifiant son occupation par divers critères : localisation, aspect général, présence d'adultes ou de jeunes, présence de fientes fraîches (sur la végétation annuelle), présence de coquilles, etc. Ces indices permettent d'estimer le nombre de couples par espèce.

Le suivi des Hérons remarquables a ainsi été fait en 2012, 2013, 2015 et 2021.

Résultats

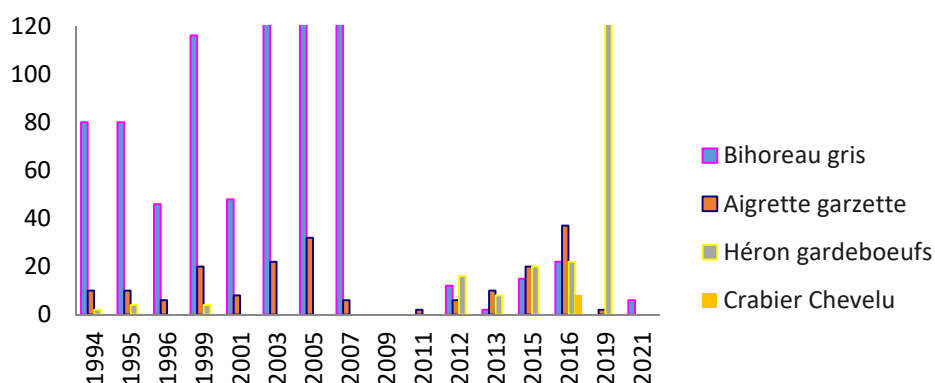
La colonie d'ardéidés avait déserté le site en 2009, probablement en lien avec le dérangement (hypothèse formulée dans le précédent plan de gestion). Le Héron cendré a profité de la niche écologique vacante à partir de 2010. L'Aigrette garzette a niché de nouveau à partir de 2011. Le Bihoreau gris est revenu en 2012. Enfin le Héron garde-boeufs qui n'avait pas niché sur le site depuis 1999 s'y est reproduit de nouveau en 2012.

Les effectifs restent cependant faibles et fluctuants. Les travaux de curage réalisés en 2011 (amélioration de la ressource alimentaire ?) et la création de fascines pourraient avoir contribué à leur retour.

En 2021 (passages les 01 et 29 avril uniquement en raison de contraintes de personnel), les effectifs de hérons nicheurs ont fortement régressé, avec aucune observation de Hérons garde-bœufs et d'Aigrette garzette. Seuls quelques individus de Bihoreau ont pu être observés. La météo exceptionnelle de l'année pourrait être en cause : le printemps a été froid, pluvieux et très venteux, des crues en fin de printemps et durant l'été, etc. Par ailleurs, aucun passage n'a pu être réalisé en mai et en juillet (pas de contrôle des nids, écarts vis-à-vis du protocole habituel). Les données recueillies en 2021 seront donc à interpréter avec prudence.

A noter que des passages opportunistes (hors protocole / hors année prévue de suivi) ont permis également de compléter le jeu de données.

effectifs max en période de reproduction de hérons arboricoles remarquables sur l'île de la Motte



• Bilan du suivi bathymétrique

L'objectif du suivi est d'évaluer la pérennité des travaux de curage du bras secondaire conduits en 2011 à partir de la vitesse de sédimentation annuelle. La vitesse de sédimentation annuelle est un indicateur de la pérennité des travaux. Elle permettra d'évaluer le nombre d'années nécessaires au comblement total des fosses d'extraction.

Le paramètre à mesurer pour le calcul de la vitesse de sédimentation est la côte altitudinale du lit du bras secondaire. Cette variable est facilement mesurable par suivi bathymétrique (bateau équipé d'une sonde bathymétrique et d'un GPS (précision de moins de 5 cm). Pour favoriser les comparaisons, le suivi est réalisé en secteur non influencé et sur les zones où les sédiments ont été extraits.

Ce suivi a été réalisé en 2012, 2015 et 2021.

Un suivi réalisé par le CEN sur une période de 10 ans a permis d'évaluer la vitesse de sédimentation moyenne à 2 cm/an sur le tronçon considéré. Les travaux de curage de l'annexe hydraulique menés en novembre 2011 ont permis de surcreuser la lône en moyenne de 0,5 mètre. Le comblement et le retour à la situation observée avant la mise en œuvre du curage devraient donc être théoriquement observés 25 ans après les travaux (2036).

Cependant, le suivi bathymétrique et l'évolution des volumes de sédiments montrent une sédimentation plus rapide que prévue, en particulier au niveau du secteur de curage 1 (> 3 cm/an). Elle est en revanche bien de l'ordre de 2 cm/ an en moyenne sur la période 2015-2021 à l'échelle des différents secteurs suivis.

Les cartes différentielles de topographie d'une campagne à une autre permettent de suivre visuellement l'évolution du profil du bras secondaire (cf. cartes présentées en pages suivantes).

CENRA
Château Mesmay
01800 CHARNÔZ-SUR-AIN
Ile de la Motte

Bathys

Bathymétrie, Topographie & Levés Spéciaux
Bathymetry, Topography & Special Survey
241, Montée des Chemises
69020 Givors - France
Tél : +33 (0) 78 42 48 08
Fax : +33 (0) 78 42 48 08
Email: contact@bathys.fr
Web: www.bathys.fr

Plan d'évolution
entre Mai 2021 et Avril 2014

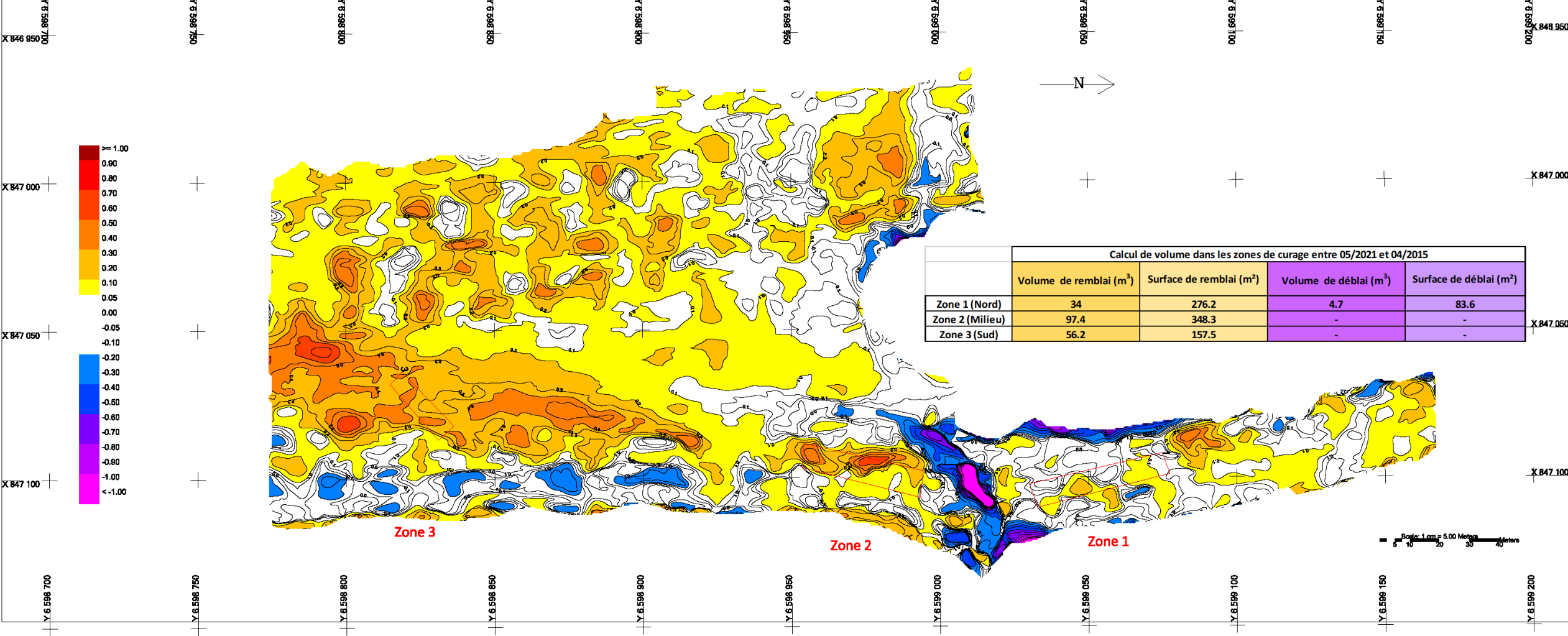
Courbe iso-différences (pas de 10cm)

Avec remplissage couleur
Calcul de volume dans les 3 zones de curage

Références géodésiques:		Données générales:		Matériels utilisés:	
Système planimétrique:	LAMBERT 93	Plan d'eau moyen:	171,85 mNGF	Sondeur:	R2 Sonic 2020
Système altimétrique:	IGN 89	Relevé Normale:	169,45 mNGF	Positionnement:	GPS Centimétrique
Observations:					

Index	Date	Auteur	Vérificateur	Description
A	25/09/21	V.Chavel	S.roulet	Création du document

Echelle: 1/500e Document n°: 2376 - EVOL - M - ISO RC - 006



- Bilan du suivi piscicole et physico-chimique

Les suivis piscicole et physico-chimique, permettant d'évaluer l'impact des travaux de curage sur les ressources trophiques, ont été réalisés en 2010 par Sialis et 2012 par TERE0.

Il avait pour vocation d'évaluer l'éventuel effet négatif des perturbations générées par les travaux et était de ce fait un suivi ponctuel, avant et après travaux. Il n'a donc pas été poursuivi.

Les résultats montrent une qualité physico-chimique des eaux superficielles relativement bonne et constante avec une absence de problèmes toxicologiques dans les sédiments.

Une altération durable du peuplement piscicole est notée (**figure 2**) mais ne semble pas liée aux travaux de curage. Les problèmes touchant ce dernier résultent de l'aménagement de la Saône.

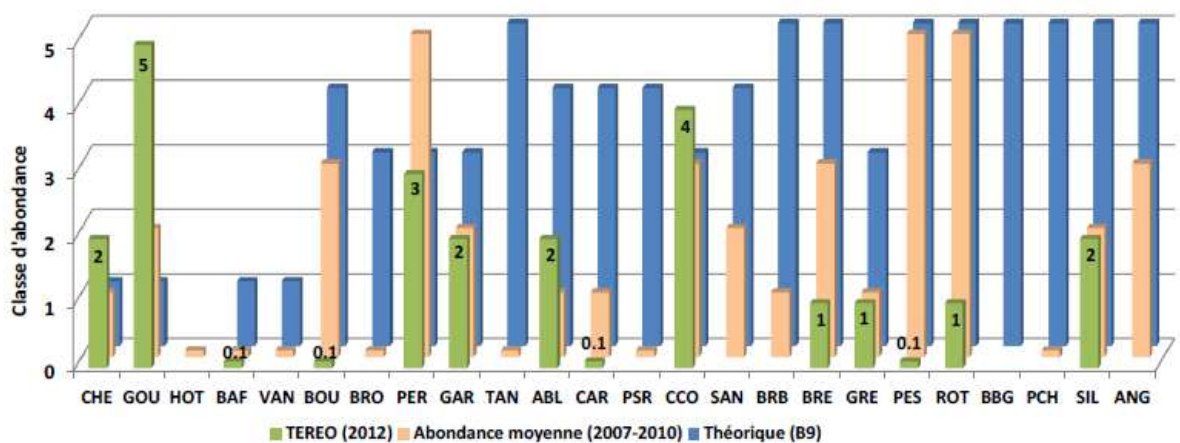


Figure 2. Histogramme des abondances spécifiques des espèces piscicoles de 2007 à 2012

Evaluation de l'objectif n°1

Même en considérant les données recueillies hors protocole de suivi des Ardéidés, les effectifs de hérons restent faibles comparés aux années avant 2009 et fluctuent d'une année sur l'autre.

Il est nécessaire de renouveler ce suivi des Ardéidés dans le temps pour avoir suffisamment de répétitions et pouvoir dégager une tendance, en s'appuyant par ailleurs sur les tendances constatées sur d'autres populations témoins dans le même contexte biogéographique (Val de Saône (FROLET, 2014)).

Les principales actions prévues ont pourtant été réalisées. Les travaux de curage et le fascinage mis en œuvre ont permis de restaurer le milieu, sans générer de problème de qualité de l'eau ni d'altération du peuplement piscicole. Cependant, la reproduction des hérons arboricoles remarquables n'a pas été favorisée à ce stade par ces travaux de restauration.

L'étude conduite en 2012 ne permet pas de faire des conclusions quant à l'impact de la fréquentation humaine sur la reproduction des Ardéidés, mais celle-ci semble tout de même problématique : batillage, dégradation de la qualité des eaux et rudéralisation pouvant favoriser l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes (Jussie par exemple), etc.

L'objectif de restauration et de conservation des conditions nécessaires à la reproduction des hérons arboricoles remarquables n'a donc pas été totalement atteint.

Bilan de l'objectif n°2 : Restaurer les boisements alluviaux

Problématique

La forêt alluviale de l'île de la Motte possède un potentiel patrimonial et fonctionnel très élevé, ce qui constitue un important enjeu de conservation. Cependant, l'envahissement des boisements par l'Erable negundo est marquant et constitue un facteur de dégradation des boisements alluviaux. Les actions identifiées pour la période 2012-2021 consistaient à suivre l'évolution des boisements alluviaux notamment au travers de certains groupes d'espèces (chiroptères, flore) et à limiter le développement de l'Erable negundo (travaux d'écorçage et d'annelage + bouturage d'essences locales).

- Travaux d'écorçage / annelage de l'Erable negundo et concurrence par implantation d'espèces locales adaptées au contexte alluvial (Frêne, Orme, Chêne, Saule)

Actions	Dates de réalisation									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ecorçage/annelage - Erable negundo										
Bouturage										



Ecorçage et bouturage en 2013

Parmi les méthodes de contrôle de l'Erable negundo, celle s'étant avérée la plus efficace est l'écorçage et/ou annelage de l'espèce et sa mise en concurrence avec des espèces locales (UICN France & OFB, 2016). Cette technique d'écorçage jusqu'au bois a été mise en œuvre sur l'ilot principal en 2013 sur 2700 m².

Des interventions complémentaires ont été mises en œuvre en 2016 sur 50 individus, dans un secteur d'intervention plus au sud.

Au total, la surface d'intervention est de 0,44 ha. Elle est en dessous de la surface envisagée lors de l'élaboration du plan de gestion (prévisionnel de 1,3 ha, réparti en 5 années d'interventions).

Les interventions ont été interrompues suite au constat d'une part d'une production accrue de semences sur les individus écorcés et d'autre part suite à plusieurs chutes d'arbres (génération potentielle d'embâcles, pouvant gêner la circulation fluviale).

Il s'avère par ailleurs difficile de maintenir régulièrement des interventions sur le site, l'accès à l'île ne pouvant se faire que par bateau et en dehors des périodes de reproduction des Ardéidés pour éviter le dérangement de la colonie.



Localisation des travaux d'écorçage / annelage de l'Erable negundo et plantation d'espèces locales



Légende

-  Ecorçage et plantation - 2013
-  Ecorçage de l'Erable negundo - 2016
-  Contour du site



- Diagnostic
chiroptérologique initial

Actions	Dates de réalisation									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etude chiroptères	Non réalisé									

Le potentiel offert par les habitats forestiers du site est relativement intéressant pour les chiroptères. Un inventaire était prévu afin d'avoir un état initial de la population. L'étude n'a pas été réalisée mais pourra être reconduite, car il serait intéressant d'évaluer la potentialité d'accueil du site pour les chiroptères.

- Suivi de de la flore

Actions	Dates de réalisation									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Suivi érable negundo/forêt alluviale										

Le suivi des groupements alluviaux permet d'évaluer l'impact des interventions conduites sur les ligneux (écorçage de l'Erable negundo en parallèle d'une replantation d'espèces locales).

L'aire d'étude est limitée à l'ilot principal, secteur où sont réalisés les travaux de contrôle de l'Erable negundo.

Le premier suivi a été réalisé en 2013, avec la mise en œuvre d'une part d'un suivi phytosociologique dans les différentes unités de végétation et d'autre part une évaluation de l'état de santé de l'Erable negundo par échantillonnage sur 9 individus (AMOR & REY, 2013).

En 2014, 2019 et 2021 (AMOR, 2014 ; AMOR, 2020), le suivi a été renforcé à partir de la boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée (programme RhoMéO). Deux transects ont été définis, traversant les différentes unités de végétation identifiées et permettant de positionner 9 quadrats de suivis, de taille adaptée en fonction de la végétation présente. Les suivis ont été reconduits tous les 3 ans pour appréhender l'évolution des groupements / dynamique des milieux.

Il ressort de ces premières années de suivi que les habitats naturels ont peu évolué : ils sont marqués par un niveau trophique élevé (présence de cortèges d'espèces nitrophiles (Ortie dioïque en abondance, Gaillet gratteron, etc.) et par la présence en forte proportion de l'Erable negundo.

Le cortège des grèves exondées se diversifie peu à peu dans le contexte d'accumulation progressive de sédiments entre l'ilot principal et l'ilot ouest.



Grèves exondées (2021)



Cartographie : AMOR E., CEN Rhône-Alpes, novembre 2015 - © Copyright BDOrtho® IGN - année 2012.

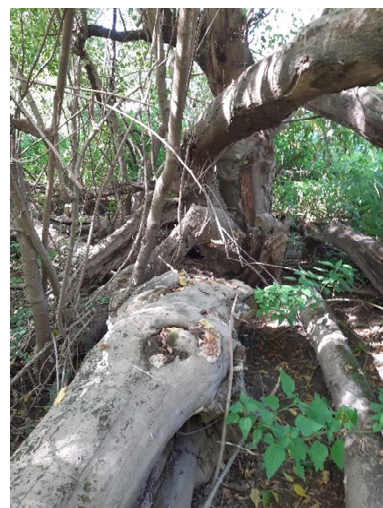
La Jussie signalée en 2020 n'a pas été observée en 2021 lors de la réalisation du suivi, probablement en raison d'un épisode de crue de la Saône en juillet 2021.

L'étude sur l'Erable negundo n'a pas pu être réalisée en 2014 et 2019, en tant que telle. L'abondance de l'espèce est cependant suivie au travers du suivi des différentes unités de végétation.

Dans le boisement alluvial, l'Erable negundo est aujourd'hui l'espèce dominante de la strate arborée sur la placette 9 et de la strate arbustive sur la placette 7, avec des coefficients de recouvrement supérieurs de 50 à 100%.

En 2021, un bilan simplifié a été réalisé : les individus ont été notés selon leur état de santé (mort/vivant). Il s'avère que les opérations d'écorçage réalisées en 2013 n'ont pas permis de contrôler l'espèce, qui reste très largement présente sur l'îlot principal tant dans la strate arborée, arbustive haute, voire herbacée (au détriment de la régénération des espèces locales des boisements alluviaux). Sur chaque individu écorcé encore observable en 2021, de nombreux rejets végétatifs (rejets de souche) peuvent être observés. Ces derniers conduisent à l'inverse de l'effet escompté à une densification du couvert végétal et de la surface occupée par l'espèce.

Au regard des retours d'expériences disponibles (UICN France & OFB, 2016), il est probable que l'unique intervention d'écorçage mise en œuvre, sans entretien ou contrôle ultérieur des rejets n'ait favorisé la production de rejets et de semences.



Chute d'un Erable negundo écorcé
au sol - production de nombreux
rejets (2021)

Pour de meilleurs résultats dans le contrôle de l'espèce, la mise en œuvre de l'écorçage serait à programmer 2 fois par an, pendant 3 ans minimum sur les mêmes secteurs d'intervention.

Néanmoins, la mise en œuvre de cette action ne semble pas envisageable en l'état et n'est pas - en l'état actuel - jugée prioritaire sur l'île de la Motte pour plusieurs raisons :

- les contraintes techniques de mise en œuvre (accessibilité à l'île par bateau avec du matériel),
- le risque de dérangement des colonies d'Ardéidés
- le risque de fragilisation des arbres utilisés par la colonie comme support des nids. Il est en effet important de noter qu'un chantier d'envergure pour lutter contre l'Erable negundo risquerait de faire disparaître une grande part des arbres utilisés aujourd'hui comme support pour la nidification
- l'échelle d'intervention réduite alors que l'espèce est largement répartie le long de la Saône et que les samares (graines) peuvent se propager très facilement et sur de longues distances, posant la question de l'échelle d'intervention pertinente pour éviter de nouvelles colonisations,
- la problématique des embâcles générés à terme par la chute des Erables negundo sénescents dans la Saône.

Evaluation de l'objectif n°2

Les premières années de suivi des habitats naturels montrent que ces derniers ont peu évolué : ils sont marqués par un niveau trophique élevé (présence de cortèges d'espèces nitrophiles (Ortie dioïque en abondance, Gaillet gratteron, etc.) et par la présence en forte proportion de l'Erable negundo, qui demeure l'espèce dominante de la strate arborée, voire arbustive, des boisements alluviaux, et ce malgré les interventions d'écorçage engagées.

Il est nécessaire de poursuivre ce suivi dans le temps pour pouvoir dégager une tendance, en le complétant avec un suivi de la population de Jussie (signalement en 2020) et avec l'action d'amélioration des connaissances sur le cortège chiroptérologique (reportée de la précédente période).

Malgré la mise en place des actions prévues, parfois sur des surfaces / fréquences moindres qu'envisagées, l'objectif de restauration des boisements alluviaux n'a donc pas été atteint. Il est donc nécessaire de reconduire cet objectif durant la prochaine phase de mise en œuvre du plan de gestion.

Bilan de l'objectif n°3 : Sensibiliser le public aux enjeux écologiques du site

Problématique

Sur le territoire, les acteurs locaux ont mis en place une dynamique forte d'éducation à l'environnement en valorisant les richesses de leur patrimoine naturel. Cela permet une meilleure compréhension et appropriation par le public et les riverains des enjeux de conservation du site et de sa sensibilité écologique (risque de dérangement lié à la fréquentation en période de nidification des oiseaux).

Ainsi, les actions de sensibilisation prévues sur la période 2012-2021 sont l'organisation de sorties nature, la pose et l'entretien de panneaux de sensibilisation et la diffusion d'un plan de gestion synthétique. Ces outils permettent une présentation vulgarisée et synthétique du site, des enjeux et de la gestion prévue, à destination du public et des locaux.

• Bilan des actions menées

Actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conception/pose de panneaux										
Sorties nature										
Rédaction d'un plan de gestion synthétique										



Panneau d'accueil situé au niveau du parking



Panneau apposé sur l'île (2018) et pouvant amener les canoëistes à s'approcher pour le lire, à l'inverse de l'effet attendu

La pose de panneaux permet d'informer le public sur la présence d'une colonie mixte d'Ardéidés mais aussi d'éviter le dérangement en période de nidification des hérons et la dégradation des installations (fascines, boutures). Le site avait été aménagé avec deux panneaux réglementaires installés directement sur l'île, d'un panneau pédagogique, installé sur la berge côté Ain et deux côté Saône-et-Loire et d'un panneau d'accueil, situé au niveau du parking. En complément, quatre panneaux de jalonnement ont été installés pour la signalisation depuis la route d'accès jusqu'au parking.

Les crues importantes de l'année 2021 et certaines chutes d'arbres ont fait disparaître les panneaux les plus récemment installés sur l'îlot principal, en bordure de la forêt alluviale (2018). Cependant, certains acteurs locaux (Marc Borrel, comm. pers.) ont constaté qu'à l'inverse de l'effet escompté, ces panneaux pouvaient amener les promeneurs nautiques à s'approcher de l'île pour prendre connaissance du panneau et des informations fournies, difficilement lisibles à distance.

Il apparaît donc préférable de :

- prévoir un panneautage d'information sur les rives, que ce soit côté Saône-et-Loire (disparition des panneaux) ou Ain, ainsi qu'en amont / aval hydraulique de l'îlot principal (par exemple à la faveur d'îlots plus dégagés, avec uniquement une végétation herbacée ou arbustive basse)
- d'implanter un panneautage visuel (logo d'interdiction d'entrée sur fonds coloré rouge) régulièrement tout le long des berges de l'îlot principal.

Le plan de gestion synthétique (document de vulgarisation à destination des membres non techniques du comité de pilotage et du public) a été rédigé et diffusé en 2014.

En complément, des plaquettes ont été distribuées au camping situé à proximité du site, les excursions en canoë étant récurrentes.

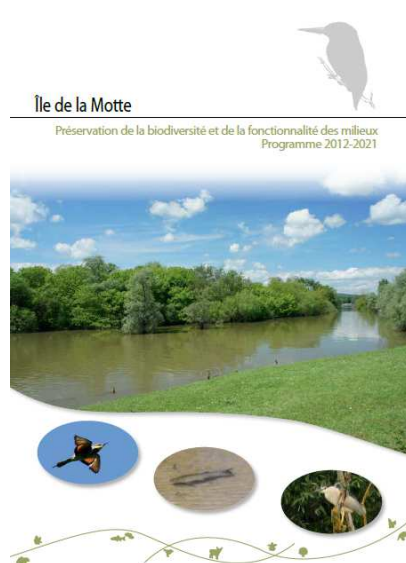
Chaque année, plusieurs animations sont réalisées sur le site, à destination du grand public ou des scolaires et animée par l'association Cardamine (Marc Borrel).

Ce sont des séquences d'animation de 2h30 à une demi-journée qui sont proposées.

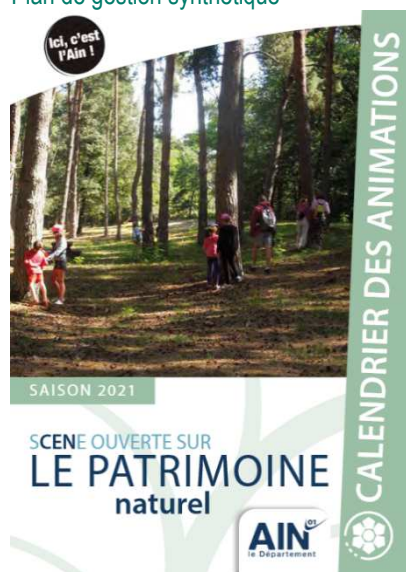
Depuis 2016, il y a eu 19 animations programmées par le CEN (1 à 5 par an, avec de 7 à 28 participants).

L'association Cardamine a réalisé 12 sorties en canoë, elles étaient limitées à 20 personnes. Le groupe ne s'approche pas de l'île en période de reproduction des oiseaux.

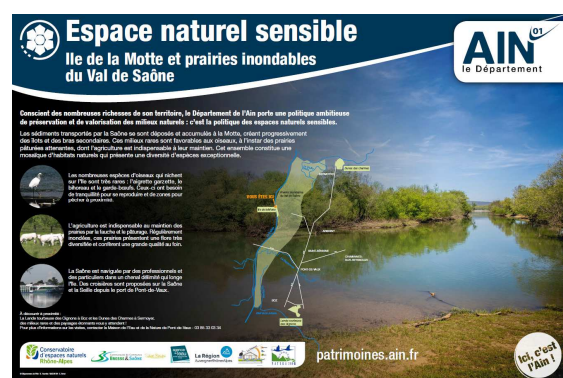
Ces actions viennent s'ajouter aux outils de sensibilisation et de communication déployés par le Département de l'Ain (calendrier nature, portail sur les Espaces Naturels Sensibles du département de l'Ain, carte touristique, localisation des ENS sur Google maps etc.).



Plan de gestion synthétique



Exemple d'animation grand public



Panneau d'entrée de site



Plaquette pédagogique



Animation en avril 2017 auprès des scolaires

Evaluation de l'objectif n°3

La communication autour du site est globalement bonne, et avec une participation très satisfaisante lors des animations nature proposées. L'objectif de sensibiliser le public aux enjeux écologique peut être considéré comme atteint.

Quelques modifications des aménagements du sentier (chicane et barrières, panneau de fléchage de l'itinéraire de découverte) seraient nécessaires afin de faciliter l'accueil de tous les publics et prévenir tout incident avec les troupeaux pâturent dans les prairies alluviales. Un entretien autour des panneaux d'information est également régulièrement à prévoir.

Lorsqu'elle s'aventure au-delà de la rive, la fréquentation reste toutefois une des principales problématiques du site. Il serait intéressant de renforcer la diffusion des plaquettes de sensibilisation dans d'autres langues (anglais et néerlandais principalement), notamment à destination du camping adjacent.

MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC

Informations générales

- Mise à jour des aspects fonciers

Le site a été labellisé en Espace Naturel Sensible en janvier 2015, après concertation avec les communes concernées, le CEN et VNF. Les espaces naturels sensibles constituent un réseau de sites reconnus à l'échelle départementale pour leur importance écologique, géologique et/ou paysagère. Ils doivent faire l'objet d'un plan de gestion et de valorisation, en conciliation avec les usages actuels. Ces sites sont destinés à être ouverts au public sauf exception justifiée notamment par la fragilité du milieu, ce qui a été le cas de l'île de la Motte. Ce label n'apporte aucune contrainte réglementaire aux propriétaires, aux exploitants des parcelles et aux autres usagers (promeneurs, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) : c'est une démarche de gestion et de mise en valeur des sites, visant à les préserver et les faire connaître au public.

Bilan des relations

- Le comité de site ENS

Le comité de pilotage a été réuni 3 fois aux dates suivantes :

- 2 avril 2013
- 13 novembre 2015
- 17 novembre 2018 : Comité de site ENS Val de Saône

Le bilan des actions réalisées depuis le précédent comité de pilotage et la validation des actions proposées pour l'année n+1 ont été les principaux points à l'ordre du jour de ces réunions.

Des réunions spécifiques ont également été organisées. Par exemple, le 25 août 2020, une réunion technique s'est tenue sur la question de l'accessibilité au site de l'île de la Motte qui traverse les prairies pâturées et aux améliorations souhaitées et possibles.

- Les partenaires financiers

Le financement des actions de préservation de l'île de la Motte a été assuré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau RMC, le FEADER et l'Etat.

Evolution des connaissances sur l'environnement et le patrimoine naturel

- Paramètres physiques

Hydrologie/Géomorphologie : les suivis bathymétriques conduits sur le bras secondaire de la Saône permettent d'appréhender la vitesse de sédimentation par secteur (cf. bilan du suivi bathymétrique)

Physico-chimie :

Une étude physico-chimique a été réalisée en 2012 par TEREQ. Les prélèvements ont été faits sur les eaux superficielles, les eaux interstitielles et sur les sédiments.

Cette étude avait avant tout pour vocation à définir avant travaux la toxicité des sédiments et de connaître quels types de travaux seraient autorisés. Elle a ensuite été reconduite après travaux pour évaluer ponctuellement l'impact des travaux juste après le chantier. Elle était de ce fait une étude ponctuelle et n'a donc pas été poursuivie.

Il est important cependant de noter que ces prélèvements reflètent la situation à un instant T (indications ponctuelles).

Cette étude montre que la qualité physico-chimique de l'eau a faiblement évolué depuis 2010, tout comme celle des sédiments qui demeure non toxique (inférieurs aux seuils S1).

Les résultats de l'échantillon d'eau superficielle montrent majoritairement un très bon état écologique. Le taux de saturation en oxygène et la concentration en phosphore total classe l'échantillon en bon état. Seule l'importante quantité de matières en suspension (240 mg/L) est problématique.

Les résultats physico-chimiques du prélèvement d'eau interstitielle se montrent de très bonne qualité, avec une concentration en ions ammonium nettement plus importante que dans le prélèvement d'eau superficielle.

Les sédiments présentent une forte fraction minérale (plus de 97 %). Les concentrations en éléments nutritifs (N, P, K) sont faibles et révèlent un milieu faiblement organique. Ceci est confirmé par la forte proportion de sables (85,6 %) dans l'échantillon. Le rapport C/N est inférieur au niveau normal (entre 10 et 15). Cette caractéristique provient d'une faible charge en matières organiques dans le prélèvement (faible concentration en C). Les concentrations en micropolluants minéraux, HAP totaux (somme des 16 hydrocarbures polycycliques aromatiques) et PCB totaux (somme des polychlorobiphényles) sont très inférieures aux seuils de tolérance S14. La majorité (12) des HAP possède toutefois une classe de qualité moyenne et seuls quatre d'entre eux sont de bonne qualité. La qualité des HAP totaux et des PCB totaux serait également moyenne.

Type de prélèvement	Eau superficielle
Numéro du prélèvement	132562
Date	23/10/2012
heure	19:10
Bilan de l'oxygène	
Concentration en O ₂ (mg/L)	8.46
Taux de saturation en O ₂ (%)	82
Température	
Température (°C)	13.8
Nutriments	
Ammonium (mg/L NH ₄)	0.058
Azote Kjeldahl (mg/L N) *	0.9
Nitrites (mg/L NO ₂)	0.035
Nitrates (mg/L NO ₃)	9.5
Orthophosphates (mg/L PO ₄)	0.044
Phosphore total (mg/L P)	0.074
Acidification	
pH	7.5
Salinité	
Conductivité (µS/cm) *	514
Particules en suspension	
Matières en suspension (mg/L) *	240

* : Analysé avec les grilles d'analyse du Seq-eau Version 2

Légende :

Qualité du paramètre
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très Mauvaise

Tableau 2: Résultats physico-chimiques du prélèvement d'eau superficielle

Type de prélèvement	Eau interstitielle
Numéro du prélèvement	132563
Date	23/10/2012
heure	19:30
Nutriments	
Ammonium (mg/L NH ₄)	10
Azote Kjeldahl (mg/L N) *	0.59

* : Analysé avec les grilles d'analyse du Seq-eau Version 2

Légende :

Qualité du paramètre
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très Mauvaise

Tableau 3: Résultats physico-chimiques du prélèvement d'eau interstitielle

Valeur agronomique											
Echantillon	Matière sèche % MS	Matière organique % de MS	Matière minérale % de MS	pH boue pH	Ammonium g/kg MS	Acide total g/kg MS	Rapport C/N	Phosphore total g P2O5/kg MS	Potassium g K2O/kg MS	Magnésium g MgO/kg MS	Calcium g CaO/kg MS
Sédiments	71.2	2.3	97.7	7.56	0	0.79	6.54	1.42	0.89	2.08	120.36

Granulométrie					Carbone organique g/kg MS
Sables (85.4%)		Limons (8.2%)		Argiles (6.2%)	
Sables grossiers	Sables fins	Limons grossiers	Limons fins	Argiles	
g/kg	g/kg	g/kg	g/kg	g/kg	
Sédiments	301	555	47	35	

Micropolluant minéraux								
Echantillon	Arsenic mg/kg MS	Cadmium mg/kg MS	Chrome mg/kg MS	Cuivre mg/kg MS	Mercurie mg/kg MS	Nickel mg/kg MS	Plomb mg/kg MS	Zinc mg/kg MS
Sédiments	6.11	<0.1	9.23	7.96	0.17	7.34	9.44	43.5
Seuil S1	30	2	150	100	1	50	100	300
SEQ V2	1/9.8/33	0.1/1/5	4.3/43/110	3.1/31/140	0.02/0.2/1	2.2/22/48	3.5/35/120	12/120/460

Hydrocarbures polyaromatiques								
Echantillon	Naphtalène * mg/kg MS	Acénaphthylène * mg/kg MS	Acénaphthène * mg/kg MS	Fluorène * mg/kg MS	Phénanthrène * mg/kg MS	Anthracène * mg/kg MS	Fluoranthène * mg/kg MS	Pyrrène * mg/kg MS
Sédiments	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	0.224	0.08	0.471	0.423
Seuil S1								
SEQ V2 (µg/kg)	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500

Hydrocarbures polyaromatiques									
	Benzo (a) anthracène * mg/kg MS	Chryène * mg/kg MS	Benzo (b) fluoranthène * mg/kg MS	Benzo (k) fluoranthène * mg/kg MS	Benzo (a) pyrène * mg/kg MS	Dibenzo (a,h) anthracène * mg/kg MS	Benzo (ghi) pérylène * mg/kg MS	Indéno (1,2,3-c,d) Pyrène * mg/kg MS	Total HAP mg/kg MS
Sédiments	0.268	0.199	0.231	0.102	0.274	<0.05	0.144	0.141	<0.857
Seuil S1									22.8
SEQ V2 (µg/kg)	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	5/50/7500	0.5/5/750	0.5/5/750	5/50/7500	5/50/7500	0.5/5/7500

Polychlorobiphenyls								
Echantillon	PCB 101 mg/kg MS	PCB 118 mg/kg MS	PCB 138 mg/kg MS	PCB 153 mg/kg MS	PCB 160 mg/kg MS	PCB 28 mg/kg MS	PCB 52 mg/kg MS	Somme des 7 PCB mg/kg MS
Sédiments	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01	<0.01
Seuil S1								0.68
SEQ V2 (µg/kg)	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	Pas de seuil	4/60/470

* : Analysé avec les grilles d'analyse du Seq-eau Version 2

Légende :

Qualité du paramètre
Très bonne
Bonne
Passable
Mauvaise
Très mauvaise

Tableau 4: Résultats physico-chimiques du prélèvement de sédiments

● Habitats naturels

Une première carte de végétation a été réalisée en 2004.

Révisée une première fois en 2011 avec l'ajout de 2 habitats d'intérêt communautaire, une nouvelle actualisation a été faite en septembre 2021 et met en évidence la faible évolution des milieux. On note cependant le dépôt progressif de sédiments entre l'îlot principal et l'îlot à sa gauche, ayant conduit au développement progressif de végétations des grèves exondées (extension spatiale du groupement et structuration du cortège) et à la structuration de prémices d'une cariaie sur la partie la plus élevée de ces dépôts.



Réalisation CEN Rhône-Alpes, septembre 2021 / Sources : CENRA, IGN-BDOrtho®

Contour de l'espace naturel sensible



Cartographie des habitats réactualisée en 2021

-  22.33 - Communautés des grèves exondées
-  22.33 x 53.21 - Communautés des grèves exondées et de grands Carex (magnocariçales)
-  24.15 - Lits des rivières
-  24.15 x 24.44 - Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent
-  37.71 x 44.41 - Voiles des cours d'eau (autres que Filipendula)
-  44.12 x 22.33 - Saussaies de plaine et communautés des grèves exondées
-  44.13 - Saulaies à Salix alba
-  44.13 x 44.41 - Saulaies à Salix alba et Grandes forêts fluviales médio-européennes dégradées
-  44.41 - Grandes forêts alluviales médio-européennes dégradées
-  53.11 x 44.13 - Phragmites australis et Saulaies à Salix alba
-  53.21 - Communautés de grands Carex (magnocariçales)



• Synthèse des connaissances

La synthèse a été réalisée à partir de données comprises entre 1995 et 2021. Le niveau de connaissance est assez hétérogène. Toutefois les groupes dont le caractère remarquable est le plus facile à déterminer sont les mieux connus.

Groupe	Nombre d'espèces ou habitats observés	Niveau de prospection
Milieux naturels	15	3
Végétaux	>250	3
Bryophytes / Lichens	méconnu	0
Champignons	méconnu	0
Mammifères (hors Chiroptères)	méconnu (3)	1
Chiroptères	méconnu	0
Oiseaux	103	3
Amphibiens	méconnu (1)	0
Reptiles	méconnu (1)	0
Mollusques	méconnu	0
Crustacés	méconnu (1)	0
Poissons	14	1
Libellules	15	1
Papillons	7	1

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

taxon	Liste rouge régionale	espèce	date observation		statut de reproduction
			première	dernière	
Flore	EN	Ceratophyllum demersum	03/09/2014	03/09/2014	
		Gratiola officinalis	06/08/2003	22/07/2019	
		Hydrocharis morsus-ranae	01/01/1996	01/07/2015	
		Inula britannica	15/09/2009	15/09/2009	
		Jacobaea paludosa	01/07/2015	23/06/2017	
		Nymphoides peltata	01/07/2015	01/07/2015	
		Senecio paludosus	01/06/1998	22/07/2019	
Oiseaux	CR	Héron crabier, Crabier chevelu	01/10/2009	13/07/2016	nicheur certain
	EN	Barge à queue noire	04/04/2012	29/05/2018	passage
		Hirondelle de rivage	28/04/2010	01/07/2015	nicheur certain
		Bruant des roseaux	30/04/2012	24/05/2012	nicheur possible
	VU	Guépier d'Europe	26/05/2009	21/08/2020	nicheur possible
		Héron bihoreau, Bihoreau gris	01/01/1981	29/04/2019	nicheur certain
		Martin-pêcheur d'Europe	01/04/1998	21/08/2020	nicheur probable
		Moineau friquet	01/06/1998	12/04/2016	nicheur certain
		Sarcelle d'été	08/04/2001	08/04/2001	passage
Odonates	VU	Gomphus flavipes	11/06/2009	01/09/2011	autochtonie certaine

Oiseaux : Au-delà de l'enjeu lié à la présence ancienne d'une colonie d'Ardéidés, le site présente également plusieurs espèces patrimoniales nicheuses sur site : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis* VU), Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*, EN) ou potentiellement nicheuses : Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), Barge à queue noire (*Limosa limosa*) etc.

La plus notable est le Crabier chevelu qui a niché en 2016 (2 couples, 4 jeunes à l'envol).

L'OFB réalise des suivis dans le Val de Saône sur les Hérons cendrés et les Cigognes blanches. L'île de La Motte fait partie des sites suivis, avec un passage en avril. En 2022 il n'y a pas eu beaucoup d'observation de petits hérons arboricoles sur le site.

Flore : Le Séneçon des marais (*Jacobaea paludosa*), espèce végétale protégée en Rhône-Alpes, est encore largement présent sur le pourtour des îlots. Plusieurs espèces remarquables citées précédemment n'ont pu être réobservées (*Trapa natans*, *Hydrocharis morsus-ranae*, *Potamogeton lucens*, etc.) en 2021, mais les importantes crues de l'année 2021 pourraient être à l'origine de cette régression des hydrophytes. L'évolution des herbiers aquatiques tant en termes de composition que de recouvrement serait cependant à surveiller, en lien notamment avec le point suivant (surveillance de la Jussie).

De nouvelles espèces exotiques envahissantes ont été observées sur le site et nécessiteront des actions de lutte ciblées sur les foyers identifiés et une vigilance quant à l'émergence de nouveaux foyers dans les prochaines années. Il s'agit d'une part d'un herbier de Jussie (probablement de *Ludwigia grandiflora*) observé en août 2020 sur 5 m² et d'autre part de l'arrivée du Févier (*Gleditsia triacanthos*, Marc Borrel comm. Pers. septembre 2021) en rive gauche de l'îlot principal. Cette dernière peut être mise en comparaison au Robinier tant pour partie dans ses utilisations par l'Homme (bois dur résistant aux intempéries, etc.) que par ses effets sur le milieu naturel (espèce transformatrice de milieux par le biais de son pouvoir de fixation de l'azote atmosphérique, compétition, etc.).

• Evolution des activités socio-économiques et pédagogiques

Les activités n'ont pas changé depuis le précédent plan de gestion :

- Transport fluvial
- Loisirs nautiques
- Randonnée pédestre
- Chasse
- Pêche
- Connaissance naturaliste

Le site, par son caractère pittoresque, revêt une importance localement pour le tourisme et les loisirs. Cette dernière s'est concrétisée avec la création de la maison de l'eau et de la nature par la Communauté de Communes Bresse et Saône. La pratique de la chasse et de la pêche sont présentes mais reste modérée. Enfin, la pratique de loisirs nautiques est fréquente contrairement à la randonnée pédestre qui draine peu de monde en dehors des sorties organisées. Il est possible que l'absence de boucle locale / cheminement de découverte à plus grande échelle, les aménagements à franchir sur site (chicane, barrière, etc.) ainsi que la présence régulière de troupeaux puissent expliquer cette faible fréquentation depuis la rive. La plupart des personnes fréquentant le site aujourd'hui font l'aller-retour depuis le parking. Cependant, la Communauté de Communes Bresse et Saône et le Département de l'Ain ont voté en 2021 les nouveaux circuits de randonnées inscrits au PDIPR, une des boucles comprend un passage en berge de l'île de la Motte. La Communauté de Communes Bresse et Saône prévoit la mise en place de fléchage pour l'année 2022.

La Saône navigable est par ailleurs un important axe de transport fluvial.

La fréquentation actuelle est assez importante en particulier l'été. Cette fréquentation pourrait être plus précisément quantifiée avec la pose d'un éco-compteur sur site (par exemple au droit de la chicane).

Cette fréquentation peut être une source de dérangement de la colonie mixte de hérons arboricoles sur l'îlot principal. Deux activités se révèlent être plus particulièrement problématiques :

- le transport fluvial avec le batillage et l'érosion des berges générés et par conséquent le déracinement de la végétation submergée et flottante et des ligneux de la ripisylve qui forment une barrière. Il est très fréquent l'été avec le passage des bateaux de croisière.
- les loisirs nautiques qui peuvent engendrer un dérangement de l'avifaune (accostage, passage aux abords de l'île). Il existe une fréquentation non encadrée de familles et de pêcheurs de silures

depuis la rive droite de la Saône. Il y avait des panneaux mais un a été détruit et il n'est pas en langue étrangère.

Le site est facilement accessible en voiture ou par un sentier pédestre et indiqué grâce aux panneaux de jalonnement présents sur la route et au panneau d'entrée du site. L'entrée du site laisse place à un parking permettant d'accueillir au moins 8 véhicules.

L'accès au site ENS de l'île de la Motte depuis le panneau d'entrée de site, implanté au niveau du parking, se fait principalement en rive gauche du bief de Longely. Les visiteurs traversent 3 parcelles pâturées en passant une barrière canadienne puis une chicane actuellement peu engageante (barbelés et pruneliers, passage étroit, etc.).

Une pancarte à l'entrée de la première parcelle autorise le passage du public pour accéder aux bords de Saône. En revanche, il est important que les usagers se baladant avec un chien le gardent en laisse lorsqu'ils empruntent ces prairies (panneau spécifique d'informations à planter).

Une plus grande attractivité du site ne semble par ailleurs pas problématique vis-à-vis de la colonie mixte d'Ardéidés, tant que les visiteurs restent sur la rive. Le dérangement pourrait être par ailleurs gommé par la réimplantation d'un linéaire bocager sur le bord des rives de Saône (plantation d'espèces locales), permettant également de limiter l'accès des troupeaux aux rives, et par suite de limiter l'érosion de ces dernières, tout en recréant des continuités écologiques.

BILAN DES ENJEUX

- Enjeux de conservation du patrimoine naturel

L'enjeu principal jusqu'alors identifié sur l'île réside dans la présence régulière de colonies de reproduction de 3 espèces de hérons (Bihoreau gris, Aigrette garzette et Héron garde-bœufs), dont la présence ne cesse de fluctuer ces dernières années, ainsi que la nidification occasionnelle du Crabier chevelu. Leur reproduction est conditionnée par l'intensité de dérangement, liée à la fréquentation de l'île par voie fluviale ou terrestre. Une forte disponibilité en ressource alimentaire est également nécessaire.

L'île de la Motte constitue une véritable île, qui n'est pas encore connectée à la rive gauche de la Saône. Les îles et les annexes hydrauliques associées sont peu nombreuses le long de la Saône et l'évolution naturelle de la Saône, dans son fonctionnement actuel artificialisé, tend vers une disparition des îles et une banalisation du milieu. Conserver le caractère insulaire de l'île de la Motte, avec un bras secondaire à un stade « rajeuni » permettra de maintenir une diversité morphologique, tout au long de la Saône. Ces habitats jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité de la Saône. La présence d'annexes fluviales de la Saône est notamment favorable aux peuplements piscicoles de la rivière. La production de plancton, ressource trophique pour les poissons, est beaucoup plus importante dans les zones non naviguées que dans le chenal. La végétation aquatique joue un rôle important comme habitat de nurserie pour les jeunes poissons de l'année.

D'autres espèces patrimoniales tant en termes de faune (Castor d'Europe, Hirondelle des rivages, etc.) que de flore (Séneçon des marais, Gratiola officinale, Inule britannique, etc.) sont également connues sur site, mais présentes à plus large échelle au sein du site Natura 2000 des prairies inondables et forêts alluviales du Val de Saône.

Ainsi, le site présente un très grand nombre d'éléments naturels intéressants et sensibles, tant au niveau de la faune, de la flore que des milieux naturels.

Tableau récapitulatif des principaux enjeux

Milieux	Habitats et correspondances dans les typologies Corine Biotopes, EUNIS et EUR	Faune et flore remarquables (non exhaustif)	Menaces
Boisements alluviaux	44.4 - G1.221 - Grandes forêts alluviales médio-européennes (HIC 91F0-3) 44.13 – G1.111 - Saulaies à <i>Salix alba</i> médio-européennes (HIC 91E0) 44.12 – F9.121 - Fourrés humide à Saules	Castor d'Europe Ardéidés (Héron bihoreau, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs)	EEE (Erable negundo, Fêvier d'Amérique, etc.) Non / faible renouvellement des ligneux indigènes
Ourlets riverains & roselières cariçaies	37.7 - E5.41 - Écrans ou rideaux rivulaires de grandes herbacées vivaces (IC 6430-4) 53.11 – C3.21 - Phragmitaies à <i>Phragmites australis</i> 53.21 – D5.21 – Communautés à grandes Laiches	Passereaux limicoles Séneçon des marais	Erosion Eutrophisation
Herbiers aquatiques	24.15 x 24.44 – C2.32 x C2.34 - Végétations eutrophes des cours d'eau à débit lent	Potamot luisant, Hydrocharis morène, Naïade marine, Faux Nénuphar, Potamot nouveau, Châtaigne d'eau	Eutrophisation, accumulation de sédiments (exondation) et perte de diversité associée EEE (Jussie)

- **Enjeux d'amélioration des connaissances du patrimoine**

Les suivis mis en place jusqu'alors permettent de dégager de premières tendances et hypothèses d'explication, qui restent à conforter et à analyser sur des pas de temps plus longs. Des actions d'amélioration des connaissances et de suivis restent donc nécessaires (suivis des Ardéidés, suivi des boisements alluviaux et des foyers d'espèces exotiques envahissantes, inventaire chiroptérologique, etc.).

- **Enjeux socio-économiques et pédagogiques**

La conservation du patrimoine naturel doit s'articuler avec les pratiques en place sur site comme décrit précédemment (transport fluvial, loisirs nautiques, randonnée pédestre, chasse, pêche, etc.).

L'accès aux rives de la Saône, au droit de l'île de la Motte, n'est actuellement pas aisé et adapté à tous les publics (chicane étroite, troupeaux pâturent, etc.). Des actions seraient à mener pour améliorer le cheminement et poursuivre les campagnes de sensibilisation et de communication auprès d'un plus large public. Cette valorisation peut notamment se poursuivre sous la forme d'animations scolaires ou de sorties thématiques, dans la continuité des actions déjà menées jusqu'alors et connaissant un relatif succès.

La fréquentation pédestre sur les îlots reste toutefois une des principales problématiques du site (risque de dérangement de la colonie d'Ardéidés, déchets, etc.). La sensibilisation est donc également (et toujours) à renforcer en ce sens, pour prévenir les intrusions sur l'île, en particulier à la période de reproduction des Ardéidés.

PLAN DE GESTION 2022-2031

OBJECTIFS ET ACTIONS

L'ensemble des objectifs, des actions et des suivis sont résumés dans le tableau des objectifs.

Les actions et les suivis sont décrits de façon détaillée dans les fiches actions.

Île de la Motte – Plan de gestion 2022 – 2031				
Enjeux	Objectifs			
	A long terme		Sur la durée du plan de gestion	
Îles et lône (herbiers aquatiques et forêt alluviale) colonie de reproduction des hérons arboricoles	1.	Préserver les riches des îles et lône de la Motte (boisements humides fonctionnements avec faune et flore associés remarquables, herbiers aquatiques, etc.)	1.1	Restaurer des milieux naturels diversifiés et fonctionnels
			1.2	Créer une barrière (végétale) et un panneautage régulier
			1.3	Restaurer les milieux aquatiques
Chauve-souris	2.	Améliorer les connaissances scientifiques (et adapter si besoin les usages et gesitons)	2.1	Améliorer les connaissances naturalistes en élargissant la compréhension des dynamiques de population à échelle élargie
Mise en œuvre du plan de gestion	3.	Garantir la bonne mise en œuvre du programme d'action	3.1	Assurer la gestion administrative et financière du site
			3.2	Maîtriser le foncier
			3.3	Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion
Sensibilisation, fréquentation durable	4	Multiplier les moyens de sensibilisation	4.1	Améliorer l'accès
			4.2	Accompagner le public in situ tout en communiquant sur les outils ex situ
			4.3	Prévenir les usagers des risques de dérangement

Diagnostic : Phase analytique			Vision stratégique et opérationnelle		Outil d'évaluation de l'atteinte des objectifs			Action			
Enjeux	Etat actuel de l'enjeu		Objectif à long terme	État visé sur le long terme	Indicateur d'état	Métriques	Valeur idéale à atteindre sur le long terme	Code	Dispositifs de suivis scientifiques		Priorité
Un patrimoine naturel remarquable à conserver dans un contexte artificialisé	Iles et lône au patrimoine remarquable : véritable singularité compte tenu de l’artificialisation actuelle de la Saône. Evolution des habitats Régression forte des colonies d’Ardéidés Equilibre à trouver entre conservation du patrimoine naturel, valorisation pédagogique et activités socio-économiques		1 - Préserver les richesses des îles et lône de la Motte (boisements humides fonctionnels avec faune et flore associés remarquables, herbiers aquatiques, etc.).	Maintien de la mosaïque de milieux ouvert, semi -ouverts et forestiers	Surface des milieux	ha	mosaïque	E1	Cartographie des habitats		1
				Boisements alluviaux fonctionnels pour la reproduction des Ardéidés	Qualité des boisements	% par classe d’état de conservation	Bon état de conservation	E1	Cartographie des habitats (volet boisements – méthode MNHN / classe d’état de conservation)		1
				Accueil de cortèges floristiques typiques	Végétaux	Diversité spécifique	Cortège présent	Su3	Suivi floristique RhoMéO		1
				Accueil de cortèges faunistiques typiques	Ardéidés			Su2	Suivi Ardéidés		1
	Facteurs d'influence	Pressions / Influence à gérer	Objectifs opérationnels	Pressions attendues	indicateur de pression	Métriques	Valeur à atteindre Pendant durée PG	Code	Opérations (gestion et suivis)	Indicateur de réponse	Priorité
	Espèces Exotiques Envahissantes	Abondance de l’Erable negundo Emergence de nouvelles espèces Les perturbations régulières du milieu (crues, fréquentation humaine sur les îlots, etc.) sont favorables à l’installation et au développement d’espèces exotiques envahissantes (Jussie, Févier, Erable negundo, etc.) qui banalisent le cortège..	1.1 - Restaurer des milieux naturels diversifiés et fonctionnels	Améliorer l’état de conservation des habitats	Surface en EEE / densité des foyers	ha	Absence de Jussie Régénération de la forêt alluviale (espèces indigènes)	T2	Arrachage manuel de Jussie, lutte contre les arbres exotiques envahissants	Fait/pas fait	1
								Se2	Animation d’un plan de surveillance des espèces exotiques envahissantes	Nb de jours de réunion	2
	Tourisme et transport fluvial	Fréquentation humaine sur l’îlot principal, au moyen d’embarcations, source de dérangement des colonies d’Ardéidés. Erosion des berges à cause du batillage empêchant les ligneux de pousser et de créer une barrière pour les piétons débarquant.	1.2 Créer une barrière (végétale) et un panneauutage régulier	Réduire le dérangement sur l’île, tout en sensibilisant davantage depuis la rive			Aucune intrusion en période de reproduction des Ardéidés	T1	Entretien des fascines réalisées et création de fascines complémentaires	Linéaire entretenu	2
								T5	Renforcement du maillage bocager sur la berge et entretien de la ripisylve	Linéaire planté	2
	Baisse de la ressource alimentaire (poissons)	Pressions à grande échelle ne pouvant être gérée uniquement sur le site	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Sédimentation	Dépôt sédimentaire au niveau du bras secondaire de la Saône et entre îlots	1.3 Restaurer des milieux aquatiques	Améliorer l’état de conservation des habitats associés	Surface d’herbiers / grèves ; profondeur	Ha ; m	Stabilité par rapport à un état donné	E1	Cartographie des habitats (volet herbiers aquatiques) Evaluation de leur état de conservation. Suivi stationnel ciblé sur les espèces végétales à enjeu.	Typologie / surface	1
								SU1	Suivi bathymétrique (+10 ans)	Fait/pas fait	2
								T3	Curage	Surface	1

Facteurs clefs de réussite	Etat actuel de l'enjeu	Objectif à long terme	Facteur d'influence	Objectifs opérationnels	Code	Opérations	Priorité
La connaissance du site	L'île de la Motte et les annexes hydrauliques de la Saône font l'objet d'une gestion et d'une surveillance depuis 1993. Néanmoins, les connaissances sur certains groupes d'espèces demeurent encore lacunaires (Chiroptères).	2 - Améliorer les connaissances scientifiques (et adapter si besoin les usages et gestions)	Méconnaissance des Chiroptères	2.1- Améliorer les connaissances naturalistes en élargissant la compréhension des dynamiques de population à une échelle élargie	E2	Etude des chiroptères	2
Le fonctionnement en lien à la mise en œuvre du plan de gestion	Toutes les actions du plan de gestion ne pourront être réalisées que par un suivi régulier de la mise en œuvre des actions par l'équipe du CEN, par des sous-traitants ou des partenaires. Il est donc nécessaire de prévoir chaque année la gestion administrative et financière du projet, l'organisation et le suivi des chantiers et l'animation auprès des acteurs locaux. Enfin la révision du plan de gestion est indispensable pour prendre en compte les résultats obtenus et les évolutions constatées	3 - Garantir la bonne mise en œuvre du programme d'action	Obtention des financements, moyens humains	3.1 - Assurer la gestion administrative et financière du site	A1	Assurer la gestion administrative courante	1
				3.2 - Maitriser le foncier	A2	Renouveler la convention d'occupation du domaine fluvial	1
				3.3 - Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	A3	Suivre annuellement la mise en œuvre des actions	1
					E3	Evaluation du plan de gestion à son terme	1
La valorisation du patrimoine naturel du site	Le site est fréquenté plutôt par un public local. Il n'y a pas d'outils pédagogiques sur site mais à la Maison de l'eau. La gestion d'un espace naturel prend tout son sens lorsqu'elle est ancrée dans la culture locale. Pour cela, il est essentiel de faire découvrir le site aux habitants, élus et propriétaires. Ceci afin de leur expliquer les enjeux du site, les actions mises en places mais aussi les sensibiliser à la richesse et la sensibilité de ce patrimoine naturel (risque de dérangement, introduction d'EEE, etc.).	4- Multiplier les moyens de sensibilisation	Accessibilité	4.1 - améliorer l'accès	Se4	Fléchage avec panonceaux directionnels	1
			Accessibilité	4.1 - améliorer l'accès	Se4	création d'un sentier par mise en défens	2
			Vecteurs d'interprétation	4.2 - Accompagner le public in situ tout en communiquant sur les outils ex situ	Se5	Animations pour le grand public et scolaires	1
			Outils d'information	4.3 - Prévenir les usagers des risques de dérangement	Se1	Editer et diffuser une plaquette en plusieurs langues	2
					Se3	Pose de panneaux sur les bonnes pratiques du visiteur et sur les risques de dérangement des oiseaux	1

Actions par objectif

Ile de la Motte - Plan de gestion 2022-2031											
objectifs-actions		1.1	1.2	1.3	2.1	3.1	3.2	3.3	4.1	4.2	4.3
		Restaurer des milieux naturels diversifiés et fonctionnels	Créer une barrière (végétale) et un panneautage régulier	Restaurer des milieux aquatiques	Améliorer les connaissances naturalistes en élargissant la compréhension des dynamiques de population à une échelle élargie	Assurer la gestion administrative et financière du site	Maîtriser le foncier	Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion	Améliorer l'accès	Accompagner le public in situ tout en communiquant sur les outils ex situ	Prévenir les usagers des risques de dérangement
travaux	T1	Entretien des fascines réalisées et création de fascines complémentaires									
	T2	Arrachage manuel de Jussie et lutte contre les arbres exotiques envahissants									
	T3	Curage									
	T4	création d'un sentier par mise en défens									
	T5	Renforcement du maillage bocager sur la berge et entretien de la ripisylve									
suivis	Su1	Suivi bathymétrique (+10 ans)									
	Su2	Suivi Ardéidés									
	Su3	Suivi floristique RhoMéO									
sensibilisation	Se1	Editer et diffuser une plaquette en plusieurs langues									
	Se2	Animation d'un plan de surveillance des espèces exotiques envahissantes									
	Se3	Pose d'un de panneaux sur les bonnes pratiques du visiteur et sur les risques de dérangement des oiseaux									
	Se4	Fléchage avec panonceaux directionnels									
	Se5	Animations pour le grand public et scolaires									
études	E1	Cartographie des habitats (volet herbiers aquatiques) Evaluation de leur état de conservation. Suivi stationnel ciblé sur les espèces végétales à enjeu.									
	E2	Etude des chiroptères									
	E3	Evaluation du plan de gestion à son terme									
animation	A1	Assurer la gestion administrative courante									
	A2	Renouveler la convention d'occupation du domaine fluvial									
	A3	Suivre annuellement la mise en œuvre des actions									

Calendrier prévisionnel

L'organisation globale des actions suivra le tableau présenté ci-dessous. Des réajustements seront faits année par année en fonction de l'avancement effectif des différentes opérations, des financements obtenus et des conditions météo.

Ile de la Motte- Plan de gestion 2022-2031												
Actions			2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Poste	N°	Intitulé										
travaux	T1	Entretien des fascines réalisées et création de fascines complémentaires										
	T2	Arrachage manuel de Jussie et lutte contre les arbres exotiques envahissants										
	T3	Curage										
	T4	création d'un sentier par mise en défens										
	T5	Renforcement du maillage bocager sur la berge et entretien de la ripisylve										
suivis	Su1	Suivi bathymétrique (+10 ans)										
	Su2	Suivi Ardéidés										
	Su3	Suivi floristique RhoMéO										
sensibilisation	Se1	Editer et diffuser une plaquette en plusieurs langues										
	Se2	Animation d'un plan de surveillance des espèces exotiques envahissantes										
	Se3	Pose d'un de panneaux sur les bonnes pratiques du visiteur et sur les risques de dérangement des oiseaux										
	Se4	Fléchage avec panonceaux directionnels										
	Se5	Animations pour le grand public et scolaires										
études	E1	Cartographie des habitats (volet herbiers aquatiques) Evaluation de leur état de conservation. Suivi stationnel ciblé sur les espèces végétales à enjeu.										
	E2	Etude des chiroptères										
	E3	Evaluation du plan de gestion à son terme										
animation	A1	Assurer la gestion administrative courante										
	A2	Renouveler la convention d'occupation du domaine fluvial										
	A3	Suivre annuellement la mise en œuvre des actions										

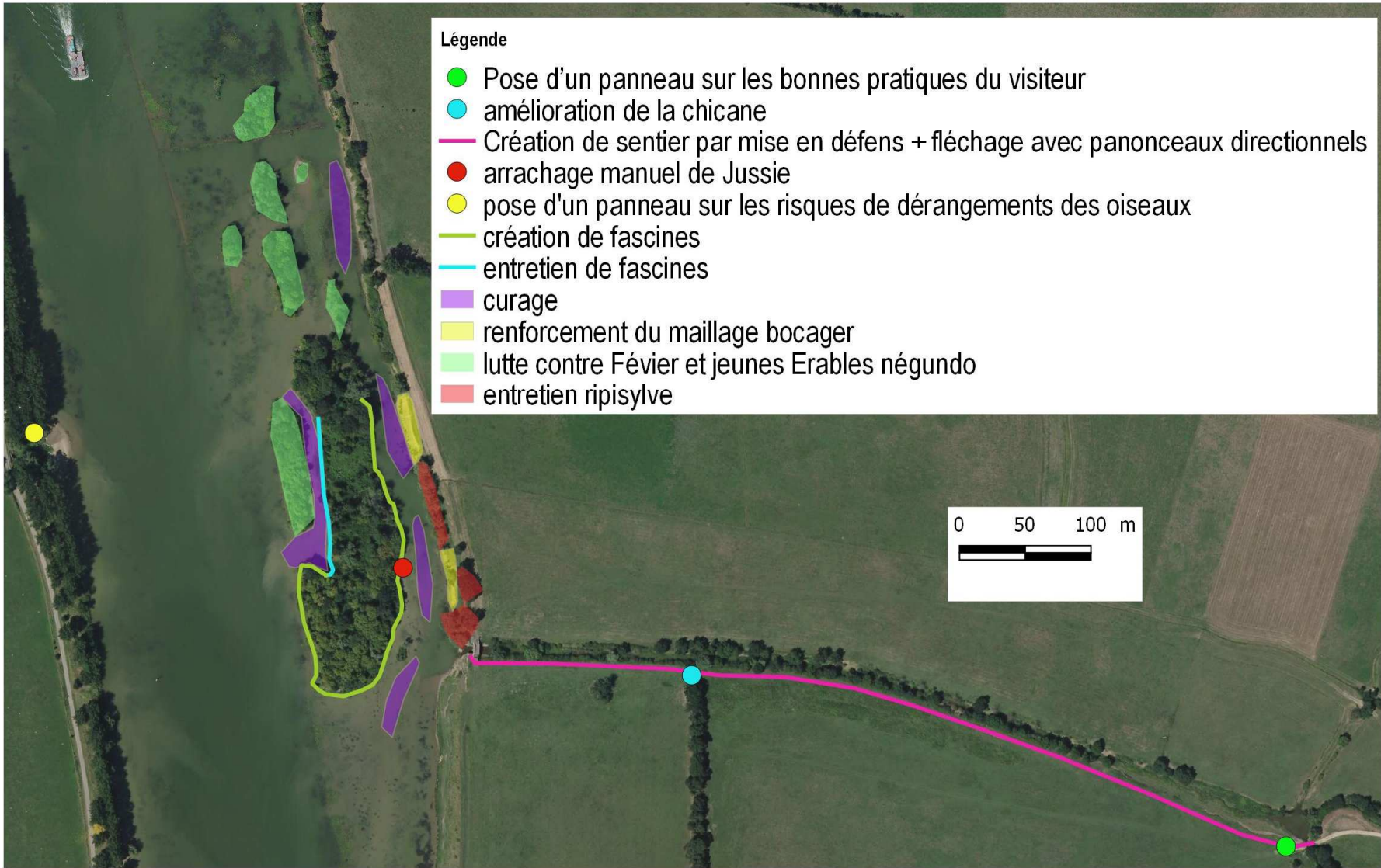
Budget prévisionnel

Ile de la Motte - budget prévisionnel du plan de gestion 2022-2031											
Poste	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2022-2031
travaux	2 000 €	3 000 €	112 000 €	5 000 €	8 000 €	3 000 €	3 000 €	8 000 €	3 000 €	188 000 €	335 000 €
suivis	3 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	3 000 €	2 000 €	9 000 €	2 000 €	9 000 €	38 000 €
sensibilisation	3 000 €	12 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	55 000 €
études	0 €	6 000 €	0 €	0 €	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	28 000 €	39 000 €
animation	3 000 €	5 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	36 000 €
TOTAL	11 000 €	29 000 €	123 000 €	16 000 €	23 000 €	14 000 €	13 000 €	26 000 €	14 000 €	234 000 €	503 000 €

Cartes des travaux prévus



ENS Ile de la Motte actions plan de gestion
2022-2031



Les fiches action présentées à la page suivante détaillent les travaux à mettre en œuvre sur le site dans le cadre des différents objectifs.

T1 – Entretien des fascines réalisées et création de fascines complémentaires

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : mise en œuvre

Descriptif de l'action

- Entretenir la barrière végétale (fascine) présente en particulier à l'ouest de l'îlot principal qui permet de limiter l'accès à l'îlot principal et de redynamiser la végétation en protégeant les berges du batillage. Une coupe de ligneux (recépage) et un entretien du fascinage sont programmés tous les 3 ans dans la continuité des entretiens conduits en 2016 et 2018. En complément, d'autres fascines restent à créer sur le restant de l'îlot principal ainsi que sur l'îlot à l'ouest de ce dernier de manière ponctuelle (2024).

Période d'intervention pour l'entretien des fascines : hors période de reproduction de la faune : entre 15 septembre et 15 février

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
T1		x	x		x			x		

Opérations associées

☞ Se1, Se 4, Se 5

Intervenants

CEN Rhône-Alpes

Se1 - Sensibilisation des visiteurs pour limiter la fréquentation des ilots en particulier en période de reproduction des Ardéidés.

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : mise en œuvre

Descriptif de l'action

- Rééditer la plaquette de sensibilisation en plusieurs langues (anglais / allemand / néerlandais)
- Diffuser auprès des campings et hébergeurs aux alentours des outils de sensibilisation (plaquettes) en format numérique et quelques exemplaires papier pour consultation sur place
- Poursuivre la diffusion du plan de gestion synthétique localement

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Se1		x	x	x	x	x	x	x	x	x

Opérations associées

☞ T1, Se 4, Se 5

Intervenants

CEN Rhône-Alpes

T2 - Arrachage manuel de Jussie et lutte contre les arbres exotiques envahissants

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels - Régénération de la forêt alluviale (espèces indigènes)

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : nombre d'interventions (hors surveillance)

Descriptif de l'action

- si détection de foyers de jussie: arrachage manuel des pieds, délimitation et localisation des stations au gps (évaluation de la surface et densité des herbiers). Une intervention rapide est à privilégier à chaque passage (dès détection si possible, en lien avec les autres intervenants / partenaires – cf. réseau de surveillance).
- Ecorçage et/ou annelage des Féviers et des jeunes Erables Négundo de 3-4 ans sur les ilots secondaires (échanges préalables avec VNF sur la problématique des embâcles)
- Rendu = carte avec localisation des stations et des zones d'intervention.

Période d'intervention : mai à septembre pour la Jussie, septembre pour les arbres

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
T2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Opérations associées

☞ Se 2, Se 5, A2
etc.

Intervenants

CEN Rhône-Alpes, FREDON, EPTB Saône & Doubs, associations locales, VNF, mairies,

Se2 – Animation d'un plan de surveillance des espèces exotiques envahissantes

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels - Régénération de la forêt alluviale (espèces indigènes)

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : Surface en EEE / densité des foyers / nombre d'interventions (surveillance)

Descriptif de l'action

- Création d'un réseau d'alerte sensibilisé à la reconnaissance des principales espèces exotiques envahissantes présentes dans le secteur et pouvant alerter le CEN en cas de détection d'un nouveau foyer. Ce réseau pourra être constitué des partenaires techniques et financiers du projet, mais aussi de tous les acteurs locaux voulant bien s'impliquer (formation éventuelle à la reconnaissance lors des formations / animations)
- Surveillance annuelle 2 fois par an de la Jussie (entre mai et septembre, en dehors des périodes de crue et en évitant les périodes faisant suite à de fortes précipitations)
- Rendu = carte avec localisation des stations et des zones d'intervention.
- Un plan de surveillance des autres espèces exotiques envahissantes (Erable negundo, Jussie, Févier d'Amérique, etc.) sera également à proposer, en lien avec les acteurs locaux, ainsi qu'une concertation sur les actions à prévoir.
- Participation au réseau départemental de lutte contre les EEE et à celui mis en place sur la Saône par l'EPTB
- Partage des données (de localisation, d'efficacité de lutte etc.) avec le réseau départemental de lutte contre les EEE

Période d'intervention : mai à septembre

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Se2	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Opérations associées

☞ Se 5, A2
etc.

Intervenants

CEN Rhône-Alpes, FREDON, EPTB Saône & Doubs, VNF, associations locales, mairies,

T3 - Curage

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : réalisé ; surface d'herbiers / grèves ; profondeur

Descriptif de l'action

- Un curage complémentaire pourrait être nécessaire en 2031 (20 ans après l'opération conduite en 2011) et nécessiter le cas échéant le dépôt d'une demande d'autorisation

Période d'intervention (relevé) : mars-avril

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
T3										X

Opérations associées

☞ Su1, E1

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

Su1 - Suivi bathymétrique

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.1 : Restaurer et conserver des milieux naturels diversifiés et fonctionnels

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : réalisé ; surface d'herbiers / grèves ; profondeur

Descriptif de l'action

- **relevés bathymétriques**

Ils seront réalisés avec une précision centimétrique en x, y et z avec un maillage de 1 point de mesure tous les 16 m².

- des **calculs de volumes de déblais et de remblais** sur les zones curées, par comparaisons des données depuis 2011

Période d'intervention (relevé) : mars-avril

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Su1								X		X

Opérations associées

☞ T3, E1

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

Su2 - Suivi des Ardéidés

Objectif de l'action

☞ objectif n° 1.2 Créer une barrière (végétale) et un panneautage régulier

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : cortège présent : présence / absence des espèces cibles et indices de reproduction, nombre de couples nicheurs par taxon,

Descriptif de l'action

- Inventaires visuels des individus depuis la rive au printemps et dénombrement des nids sur l'îlot principal en juillet
- Points d'écoute des chants (protocole IPA) pour compléter les connaissances ornithologiques du site
- Analyse des résultats au regard des précédentes campagnes de suivi sur site pour pouvoir dégager une tendance, mais également en s'appuyant par ailleurs sur les tendances constatées sur d'autres populations témoins dans le même contexte biogéographique (Val de Saône, en lien avec l'OFB et l'AOMSL)

Période d'intervention : avril -juillet

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Su2		x		x		x		x		x

Opérations associées



Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes, AOMSL

F3 - Suivi de la flore

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.3 Restaurer des milieux aquatiques

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : -

- réalisé ; Qualité des boisements et % par classe d'état de conservation ;

Descriptif de l'action

- Suivi des habitats en présence (tous les 2 ans) selon le protocole RhoMéO, avec une vigilance particulière quant à l'évolution des herbiers aquatiques tant en termes de composition que de recouvrement, en lien notamment avec l'émergence locale de la Jussie
- Evaluation de l'état de conservation des boisements alluviaux (protocole MNHN pour les habitats d'intérêt communautaire)

Période d'intervention : éviter la période de mars à mi-juillet (reproduction des Ardéidés) – à partir de la mi-juillet

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Su3	X		X		X		X		X	

Opérations associées

☞ E1, E2

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

E1 - Réactualisation de la cartographie des habitats à mi-parcours avec une vigilance accrue vis-à-vis des boisements alluviaux et herbiers - Evaluation de leur état de conservation & Bilan stationnel ciblé sur les espèces végétales à enjeu

Objectif de l'action

☞ Objectif n°1.3 Restaurer des milieux aquatiques

Indicateurs d'évaluation de l'objectif : -

- réalisé ; Qualité des boisements et % par classe d'état de conservation ;

Descriptif de l'action

- Réactualisation de la cartographie des habitats et des espèces végétales à enjeu (bilan stationnel détaillé) à mi-parcours dans la mise en œuvre du plan de gestion

Période d'intervention : éviter la période de mars à mi-juillet (reproduction des
Ardéidés) – à partir de la mi-juillet

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E1					x					

Opérations associées

☞ Su1, Su2

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

E2 - Étude des chiroptères

Objectif de l'action

☞ Objectif n°2.1 : Améliorer les connaissances naturalistes

Indicateurs d'évaluation de l'objectif

- Présence/Absence d'espèces cibles

Descriptif des actions :

- Enregistrements acoustiques (chiroptères) + capture
- Repérage visuel des arbres gîte et à cavités

Surfaces concernées : Tout le site

Période d'intervention : Été - automne

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E2		x								

Opérations associées

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

Se3- Pose d'un de panneaux sur les bonnes pratiques du visiteur et sur les risques de dérangement des oiseaux (hors PMR)

Objectif de l'action

☞ Objectif n°4.3 : Sensibiliser les habitants, usagers et visiteurs au patrimoine naturel des îles et lône de la Motte

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Présence/Absence d'espèces cibles

Descriptif des actions :

- Conception et pose de panneaux d'information au niveau du parking quant à la traversée de prairies pâturées (chien en laisse, ne pas couper à travers le troupeau etc.)

Surfaces concernées : Tout le site

Période d'intervention : Printemps/Été

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Se3	x	(entretien)								

Opérations associées

☞ Se4, Se 5, T4, T5
etc.)

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes, partenaires (commune, département, FFRP,

Se4 – Pose de panonceaux directionnels

Objectif de l'action

☞ Objectif n°4.3 : Sensibiliser les habitants, usagers et visiteurs au patrimoine naturel des îles et lône de la Motte

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Présence/Absence d'espèces cibles

Descriptif des actions :

- Conception et pose de panneaux de fléchage

Surfaces concernées : Tout le site

Période d'intervention : Printemps/Été

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Se3	x	(entretien)								

Opérations associées

☞ Se3, Se 5, T4, T5
etc.)

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes, partenaires (commune, département, FFRP,

T4 – Création d'un sentier par mise en défens

Objectif de l'action

☞ Objectif n°4.3 : Sensibiliser les habitants, usagers et visiteurs au patrimoine naturel des îles et lône de la Motte

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Présence/Absence d'espèces cibles

Descriptif des actions :

- Création d'une clôture le long du bief de Longely pour permettre un accès piéton sans être en contact avec le bétail. Entretien de cet espace par débroussaillage plusieurs fois par an et élagage au lamier tous les 2-3 ans. Remplacement de la chicane par une similaire mais formant un « U » plus long. Les aménagements prévus ne permettront pas une accessibilité aux PMR.

Surfaces concernées : Tout le site

Période d'intervention : Printemps/Été

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
T4	x	(entretien)								

Opérations associées

☞ Se3, Se 4, Se 5, T5
etc.)

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes, partenaires (commune, département, FFRP,

T5 – Renforcement du maillage bocager sur la berge et entretien de la ripisylve

Objectif de l'action

☞ Objectif n°4.3 : Sensibiliser les habitants, usagers et visiteurs au patrimoine naturel des îles et îlots de la Motte

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Présence/Absence d'espèces cibles

Descriptif des actions :

- Plantation complémentaire en berges de la Saône pour renforcer le maillage bocager (continuités écologiques) mais aussi limiter le dérangement des colonies d'oiseaux, limiter l'accessibilité des berges aux troupeaux pâturant (érosion marquée des berges) à l'aide de végétaux indigènes et d'origine locale. L'écartement entre les plants sera de 2 à 2,5 m pour les arbustes et 6 à 8 m pour les arbres de haut jet (une zone à 2 rang et une autre à 3 rangs)
- Entretien régulier de ces dernières informations (annuel) + vérification de leur bon état – remplacement des équipements le cas échéant
- Entretien des arbres de la ripisylve favorables à la nidification du Moineau friquet (principalement sur la digue, maîtrise d'usage à prévoir en conséquence)

Surfaces concernées : Tout le site

Période d'intervention : Printemps/fin d'Été (en dehors de la période de reproduction des oiseaux)

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
C5		x	x							

Opérations associées

☞ T4, Se3, Se 4, Se 5
etc.)

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes, partenaires (commune, département, FFRP,

Se5 - Animations pour le grand public et des temps plus spécifiques à destination des scolaires

Objectif de l'action

☞ *Objectif n°3* : Sensibiliser les habitants, usagers et visiteurs au patrimoine naturel des îles et lône de la Motte

Faire découvrir le site et son patrimoine naturel avec un calendrier annuel d'animations, mêlant des temps pour le grand public et des temps plus spécifiques à destination des scolaires

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Nombre d'animations programmées / réalisées, nombre de personnes présentes

Descriptif des actions :

- Dans la continuité des animations déjà réalisées les années précédentes par l'association Cardamine, poursuite de la programmation régulière et annuelle d'animations à la fois à destination du grand public et à la fois d'un public scolaire (format 2h30, 2 à 5 fois par an). Des journées complètes d'animations seraient à programmer en complément à l'attention des collèges (le format 2h30 ne leur convient pas)

Période d'intervention : toute l'année

Calendrier de mise en œuvre :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Se5	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Opérations associées

☞ *Se3, Se4, T3*

Intervenants

Prestataire, CEN Rhône-Alpes

E3- Evaluation du plan de gestion à son terme

Objectif de l'action

☞ Objectif n°3 : Garantir la bonne mise en œuvre du programme d'action

Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion

Indicateurs d'évaluation de l'objectif :

- Rédaction et approbation du document

Descriptif des actions :

- Mise à jour du diagnostic (données physiques, biologiques, usages)
- Définition d'objectifs et d'actions pour la prochaine phase de mise en œuvre en concertation avec les propriétaires et les partenaires
- Bilan des actions réalisées et de suivis, et évaluation des objectifs
- Rencontre des acteurs, collecte de données, relevés physiques, floristiques, inventaire faune, saisie de donnée, cartographie, rédaction rapport
- Bilan des actions à mi-parcours pour préparer la révision et ajuster le programme d'actions dans le temps et dans l'espace, notamment en fonction des nouvelles maîtrises foncières

Période d'intervention : toute l'année

Calendrier de mise en œuvre :

2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
E3										x

Opérations associées



Intervenants

CEN Rhône-Alpes

AMOR E., 2012a - Iles et lône de la Motte – Révision du plan de gestion - Nouvelle phase de mise en œuvre : 2012-2022. 36 p. + annexes

AMOR E., 2012b – Suivi de la sédimentation en 2012 – Lone de la Motte. 6 p.

AMOR E., 2013 – Suivi de l'avifaune en 2013 - Ile de la Motte. 7 p.

AMOR E. & REY M., 2013 – Suivi de l'Erable negundo et des boisements alluviaux en 2013 – Ile de la Motte. 13 p.

AMOR E., 2014 – Suivi de la végétation en 2014 – Ile de la Motte. 17 p.

AMOR E., 2015 – Suivi de l'avifaune en 2015 - Ile de la Motte - Espace Naturel Sensible du Département. 7 p.

AMOR E., 2020 – Suivi de la flore en 2019 – ENS Ile de la Motte. 4 p

BATHYS, 2021 – Rapport d'intervention – Ile de la Motte - ILE DE LA Motte - Levé bathymétrique du 20 mai 2021. 9 p. + annexes

FROLET J.-M., 2014 - Comptage 2014 des hérons nicheurs en Saône-et-Loire. AOMSL Infos. 2 p.

GELEE C., 2012 – Ile de la Motte – Suivi de l'impact de la fréquentation sur l'avifaune en 2012 – Protocole de suivi. 8 p.

GELEE C. & AMOR E., 2013 - Dunes des Charmes - Ile de la Motte - Evaluation de l'impact de la fréquentation humaine sur la reproduction de l'avifaune remarquable

Chambre d'Agriculture de l'Ain, ONCFS, CREN Rhône-Alpes, Syndicat Mixte Saône et Doubs, 2003 - Document d'objectifs du site Natura 2000 FR8201632 "Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône ". 233 p.

UICN France & OFB. 2016. *Acer negundo*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

Collectif RhoMéO (2014). La boîte à outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée. Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. 147 pages + annexes